

**PETITION AU PARLEMENT EUROPEEN  
SUR LE RESPECT DES VALEURS FONDAMENTALES DE L'UNION EUROPEENNE  
(EN PARTICULIER DE L'ETAT DE DROIT)**

04/03/2020

NOUS CITOYENS EUROPEENS,

**CONSIDERANT QUE:**

- l'Union européenne est fondée sur le respect de certaines valeurs fondamentales inscrites dans le Traité de Lisbonne, telles que la démocratie, l'égalité, l'Etat de droit, les droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités (art. 2 TUE);
- l'Etat de droit implique le respect du principe de la séparation des pouvoirs et, par conséquent, de l'indépendance des juges vis-à-vis du pouvoir exécutif;
- les Etats membres de l'Union se sont engagés à respecter et à promouvoir ces valeurs fondamentales, qui représentent également une “conditio sine qua non” pour l'adhésion de nouveaux Etats à l'Union européenne (art. 49 TUE);
- l'Union européenne ne serait pas crédible pour exiger le respect de ces valeurs fondamentales de la part des pays candidats à l'adhésion si elle n'était pas aussi exigeante dans la vérification de leur respect de la part de ses propres Etats membres;
- le respect de l'Etat de droit notamment est d'une importance vitale pour les progrès de l'intégration européenne, car l'espace judiciaire de l'Union se fonde sur le principe de la confiance mutuelle et sur la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires nationales;
- l'ordre juridique de l'Union européenne reconnaît à tous les juges nationaux le droit de s'adresser à la Cour de Justice de l'UE dans tous les cas où l'application du droit européen serait mis en cause;
- une remise en cause de l'indépendance des juges nationaux équivaldrait à priver les citoyens européens de leurs droits fondamentaux;
- certains Etats membres de l'Union (Pologne et Hongrie) font actuellement l'objet de la procédure prévue par l'art. 7 TUE concernant le risque de violation de l'Etat de droit;
- le gouvernement polonais a fait l'objet d'une procédure d'infraction de la part de la Commission européenne au titre de l'art. 258 TFUE pour violation de ses obligations au titre du Traité ;
- cette procédure s'est achevée par un arrêt de la Cour européenne de Justice jugeant la réforme de l'ordre judiciaire polonais contraire au droit européen et réaffirmant l'obligation pour les Etats membres de respecter l'indépendance des juges nationaux;
- le gouvernement polonais a engagé une nouvelle réforme de l'ordre judiciaire national visant à limiter le droit pour les juges polonais de saisir la Cour européenne de Justice et prévoyant la possibilité de sanctionner et de révoquer les juges dans le cas contraire;
- un Comité de citoyens européens a présenté le 8 Avril 2019 une initiative citoyenne sur le respect de l'Etat de droit demandant à la Commission européenne de présenter une proposition législative visant à mettre en place un mécanisme d'évaluation objective au plan juridique qui permette de faciliter une décision sur le respect de l'Etat de droit au sein de l'UE; ce mécanisme devrait permettre l'implication du PE, des Parlements nationaux et de l'Agence de Vienne sur les droits fondamentaux dans l'évaluation des mesures prises par les gouvernements nationaux;

- la Présidente de la Commission européenne (Ursula Von der Leyen) s'est engagée, dans ses orientations politiques exposées au PE en juillet 2019 aussi bien que dans sa “mission letter” au Commissaire Reynders, à proposer la création d'un mécanisme d'évaluation de l'Etat de droit;
- un réseau d'organisations non-gouvernementales de la société civile, réunies à Milan le 14 Décembre 2019, a atteint une position commune sur la nécessité de renforcer la protection des valeurs fondamentales de l'Union européenne et d'engager une procédure démocratique permettant de bâtir une Union plus solide, équitable et “resilient”;
- la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui va s'ouvrir en Mai 2020 devrait permettre, à cet effet, de réviser les Traités actuels.

**NOUS CITOYENS EUROPEENS DEMANDONS AU PARLEMENT EUROPEEN:**

- de demander à la Commission européenne, au titre de l'art. 225 TFUE, la présentation dans les trois mois à partir de la demande, d'une proposition législative visant la création d'un mécanisme d'évaluation du respect par les Etats membres des valeurs fondamentales inscrites dans l'art. 2 du Traité (et notamment de l'Etat de droit). Une telle proposition doit permettre aux Institutions de l'Union d'examiner de manière systématique, d'adresser des recommandations et, le cas échéant, de sanctionner les éventuelles violations des valeurs fondamentales de l'Union; un tel mécanisme doit permettre l'implication du Parlement européen, des Parlements nationaux et de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union dans l'évaluation des éventuelles violations de l'art. 2 du Traité;
- de demander aussi à la Commission européenne d'introduire sans délai toute procédure d'infraction nécessaire contre tout Etat membre qui violerait les valeurs inscrites dans l'article 2 TUE;
- de suivre la situation concernant le respect de l'art. 2 TUE en Pologne, Hongrie et dans tous les autres Etats membres et de prendre les initiatives nécessaires pour garantir cela dans l'Union européenne;
- d'accorder son soutien à la proposition de la Commission européenne visant à conditionner l'octroi des Fonds européens au respect des valeurs fondamentales de l'Union;
- d'œuvrer au sein de la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui s'ouvrira en 2020 afin qu'une réforme des Traités permette de confier à la Cour européenne de Justice la compétence de sanctionner d'éventuelles violations des valeurs fondamentales de l'Union et de renforcer à cet égard les compétences de l'Agence pour les droits fondamentaux de l'Union;
- d'examiner la possibilité d'introduire dans le nouveau Traité une disposition permettant la suspension d'un Etat membre (conformément à l'art.8 du Conseil de l'Europe et à l'art. 5 de la Charte des Nations Unies).

Pier Virgilio Dastoli

Adresse: Avenue de Hinnisdael, 3/b001, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

Adresse électronique: [presidente@movimentoeuropeo.it](mailto:presidente@movimentoeuropeo.it)

<https://www.formyrights.eu/>

## MOVIMENTO EUROPEO CONSIGLIO ITALIANO

---

### *SUPPORTEURS:*

Les Membres du Comité des citoyens pour l'initiative citoyenne sur l'Etat de droit (plus d'autres adhérents éventuels)

Marco Cappato - ITALIE ([elena.rampello@associazione.lucacoscioni.it](mailto:elena.rampello@associazione.lucacoscioni.it); [virginia.fiume@gmail.com](mailto:virginia.fiume@gmail.com))

Gabriela Paula Poblet Denti - ESPAGNE ([gabypoblet@gmail.com](mailto:gabypoblet@gmail.com))

Tamás Lattmann - HONGRIE ([lattmann.tamas@uni-nke.hu](mailto:lattmann.tamas@uni-nke.hu))

Martine Meheut - FRANCE ([martine@meheut.com](mailto:martine@meheut.com))

Jenny Elisabeth Paul - ALLEMAGNE ([jenny@mhumphrey.de](mailto:jenny@mhumphrey.de))

Paolo Ponzano - ITALIE ([paolo.ponzano@eui.eu](mailto:paolo.ponzano@eui.eu))

Michael Gábor Zichy - AUTRICHE ([Michael.Zichy@sbg.ac.at](mailto:Michael.Zichy@sbg.ac.at))

Alessandro Capriccioli - ITALIE

Michal Wawrykiewicz, Initiative #FreeCourts - POLOGNE

### *LES ORGANISATIONS SUIVANTES:*

(Les 51 ONG qui ont adhéré à la Déclaration de Milan du 14 Décembre 2019)

EUROPEAN MOVEMENT-ITALY-ME/IT, ACCADEMIA EUROPEISTA DEL FRIULI VENEZIA GIULIA, AGORÀ LIBERALE, ALLEANZA ITALIANA PER LO SVILUPPO SOSTENIBILE-ASviS, ASSOCIAZIONE DI PROMOZIONE SOCIALE-ACMOS, ASSOCIAZIONE EUROPEA DEGLI INSEGNANTI-AEDE, ASSOCIAZIONE GIORNALISTI EUROPEI-AGE, ASSOCIAZIONE ITALIANA PER IL CONSIGLIO DEI COMUNI E DELLE REGIONI D'EUROPA-AICCRE, ASSOCIAZIONE LUCA COSCIONI, ASSOCIAZIONE NAZIONALE DONNE ELETTRICI-ANDE, ASSOCIAZIONE RICREATIVA E CULTURALE ITALIANA-ARCI, ASSOCIAZIONI CRISTIANE LAVORATORI ITALIANI-ACLI, CITTADINANZATTIVA-ACTIVE CITIZENSHIP NETWORK, CIVICO EUROPA, COLLEGAMENTO ITALIANO DI LOTTA ALLA POVERTA'-CILAP, CONFEDERAZIONE ITALIANA AGRICOLTORI-CIA, DEMOCRACY INTERNATIONAL, ECIT FOUNDATION, EUDEM, EUMANS, EUROPA ECOLOGIA, EUROPE AMBITION 2030, EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK-NEDERLAND, EUROPEAN ASSOCIATION FOR LOCAL DEMOCRACY-ALDA, EUROPEAN EXPRESSION, EUROPEAN FUTURE FORUM, EUROPEAN PARTNERS FOR ENVIRONMENT-EPE, FEDERALISTES D'ESQUERRES, FEDERAZIONE ITALIANA INSEGNANTI DI SCUOLA MEDIA-FNISM, FONDAZIONE A.J. ZANINONI, FONDAZIONE BENVENUTI IN ITALIA, FONDAZIONE ROMA EUROPEA, FORUM ITALO-TUNISINO PER LA CITTADINANZA EURO-MEDITERRANEA, GIOVENTU' FEDERALISTA EUROPEA-GFE, INFOCIVICA, ISTITUTO DI STUDI SUL FEDERALISMO E L'UNITA EUROPEA PARIDE BACCARINI, LEGA DELLE AUTONOMIE LOCALI-ALI, LEGAMBIENTE, MAGISTRATS EUROPÉENS POUR LA DÉMOCRATIE ET LES LIBERTÉS-MEDEL, MOVIMENTO FEDERALISTA EUROPEO-MFE, NEW EUROPEANS, ONEDEMOS.EU, +EUROPA, PROGETTO DOMANI: CULTURA E SOLIDARIETÀ – PRO.DO.C.S., RADICALI ITALIANI, RETE PER LA DEMOCRAZIA LIBERALE, SAUVONS L'EUROPE, SCIENCE FOR DEMOCRACY, SINDNOVA, STIFTUNG FRIEDLICHE REVOLUTION, THE LAND BEYOND GREEK NGO, VOLT ITALIA.